

Date: October 11, 2016

Date : Le 11 octobre 2016

To: All Clients of the Manitoba Land Titles System

Destinataires : Tous les clients du système de titres fonciers du Manitoba

Re: Registration of Condominium Declarations – requirement for concordance of civic address and unit number

Objet : Enregistrement de déclarations de condominium – Exigence d'un document prouvant la conformité de l'adresse municipale et du numéro

Effective immediately, each condominium declaration to be registered must have a concordance attached or registered with it. Bare land condominium declarations do not need to provide a concordance if no civic addresses have been assigned for the units and no buildings have been constructed within the boundaries of the units.

À compter d'aujourd'hui, chaque déclaration de condominium à enregistrer doit être accompagnée d'un document de conformité. Pour les déclarations de condominium concernant une fraction de terrain nu, il n'est pas nécessaire de fournir un tel document si aucune adresse municipale n'a été attribuée pour les fractions et si aucun bâtiment n'a été construit dans les limites des fractions.

The concordance must:

Le document doit :

1. be prepared by a Manitoba Land Surveyor;
2. confirm that the civic address numbering of the suites or bare land units has been completed;
3. confirm that the surveyor personally superintended the site survey subsequent to the numbering
4. provide a correspondence between the unit number in the condominium plan and the civic address/suite number.

1. être préparé par un arpenteur-géomètre du Manitoba;
2. confirmer que la numérotation de l'adresse municipale des logements ou des fractions de terrain nu a bien été faite;
3. confirmer que l'arpenteur-géomètre a lui-même supervisé le levé de terrain qui a eu lieu après la numérotation;
4. montrer que le numéro figurant dans le plan de condominium et celui de l'adresse municipale correspondent.

Background

Over the past few years a number of condominium projects have run into problems. These problems result from a discrepancy between the civic addresses that unit owners have purchased and the actual condominium units that are titled into their names. As many as twelve different condominium projects (hundreds of units) have been identified as having numbering

Contexte

Ces dernières années, des problèmes sont apparus dans un certain nombre de projets de condominium. Ces problèmes résultent d'une divergence entre les adresses municipales des parties privatives qui ont été achetées par les propriétaires et celles figurant dans les titres des parties privatives délivrés au nom de ces propriétaires. Des problèmes de numérotation ont été constatés

issues and there may very well be others that we have yet to identify.

dans 12 projets de condominium différents (ce qui représente des centaines de parties privatives). D'autres projets pourraient également être concernés.

When these problems are discovered the affected unit owners are suddenly unable to deal with their properties. This can have considerable personal and financial repercussions for those affected.

Une fois que ces problèmes sont découverts, les propriétaires touchés se retrouvent soudainement dans l'incapacité de gérer leurs biens. Cela peut avoir des conséquences personnelles et financières considérables pour les personnes concernées.

Furthermore, the cost to fix these projects can be considerable and can take a great deal of time.

De plus, remédier à ces problèmes peut prendre beaucoup de temps et d'argent.

Under sections 2 and 3 of *The Land Surveyors Act* only a land surveyor may determine the location of anything relative to a boundary for the purpose of certifying the location of the thing.

Conformément aux articles 2 et 3 de la Loi sur les arpenteurs-géomètres, seul un arpenteur-géomètre peut localiser une chose par rapport à des limites dans le but d'en certifier l'emplacement exact.

A concordance prepared by a Manitoba land surveyor should stop these problems from occurring.

Un document de conformité préparé par un arpenteur-géomètre du Manitoba devrait empêcher que de tels problèmes se reproduisent.

Le registraire général



Barry C. Effler
Registrar-General